

IP FLOVersion 1 / B
102000003724

1/7

Date de révision: 18.01.2005
Date d'impression: 26.01.2005**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	IP FLO
Code du produit (UVP)	05930014
Code du produit	AE F016410 00 SC47 A1
Code du produit (EXP)	03808
Code Spécification	18542
Utilisation	herbicide
Société	Bayer CropScience n.v./s.a. Louizalaan - Avenue Louise 143 1050 Brussel - Bruxelles Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	Bayer Antwerpen n.v./Bayer Anvers s.a. +32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)
Téléphone en cas d'urgence	+32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Suspension concentrée (SC)
Isoproturon 500 g/l SC**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Isoproturon	34123-59-6 251-835-4	Xn, N	R40, R50/53	47,00
Ethanediol	107-21-1 203-473-3	Xn	R22	<= 5,00

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS**Contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau.

IP FLOVersion 1 / B
102000003724

2/7

Date de révision: 18.01.2005
Date d'impression: 26.01.2005**Ingestion**

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir.

Avis aux médecins**Symptômes**

Local:, aucun(e)

Symptômes

Systémique:, L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de métémoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.

Risques

Danger de formation de méthémoglobine.

Traitement

Traitement initial : symptomatique.

En cas d'ingestion de quantités importantes, prenez les mesures suivantes :

Surveillance de la numération des globules rouges, des paramètres cardiovasculaires et hépatiques.

Observez les paramètres spécifiques: méthémoglobinémie et kaliémie.

Observation d' électrocardiogramme.

En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

Antidote contre la méthémoglobinémie : administrer par voie intraveineuse 300 mg de bleu de toluidine ou 1 à 2 mg/kg de bleu de méthylène.

Contre indications: alcool.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

eau pulvérisée

mousse

dioxyde de carbone (CO₂)

poudre sèche

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

oxyde de carbone (CO)

oxydes d'azote (NO_x)

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Porter un vêtement de protection approprié.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

IP FLOVersion 1 / B
102000003724

3/7

Date de révision: 18.01.2005
Date d'impression: 26.01.2005**Méthodes de nettoyage**

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.
Récupérer le produit et le transférer dans un emballage étanche.
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.
"Considérations relatives à l'élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Pas de précautions spéciales.
Le produit ne s'enflamme pas et ne propage pas le feu.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Conserver dans le conteneur original.
Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage
Température de stockage < 50 °C

Matériau approprié
Polyéthylène haute densité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2
Protection des mains	gants en néoprène Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile
Protection des yeux	lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures d'hygiène
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures de protection
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

IP FLOVersion 1 / B
102000003724

4/7

Date de révision: 18.01.2005
Date d'impression: 26.01.2005**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**Forme liquide
Couleur blanc opaque**Données de sécurité**pH 8 - 9 à 1 %
produit en suspension dans l'eau.

Température de congélation -2 °C

Point d'éclair Sans objet; solution aqueuse

Température d'inflammabilité > 470 °C

Densité 1,065 - 1,085 g/cm³ à 20 °C

Solubilité dans l'eau dispersable

Viscosité, dynamique 30 - 80 mPa.s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉRéactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.
Stable dans des conditions normales.**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité orale aiguë DL50 (rat) 6,6 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 0,377 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Concentration testée la plus élevée

Toxicité dermale aiguë DL50 (rat) > 4.134 mg/kg

Irritation de la peau Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

Irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant (cochon d'Inde)
OCDE 406, Test de Buehler
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Evaluation de la cancérogénicité

Des indications sur un effet cancérogène aux doses massives sont disponibles à la matière active isoproturon d'après des essais sur animaux.

IP FLOVersion 1 / B
102000003724

5/7

Date de révision: 18.01.2005
Date d'impression: 26.01.2005**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Biodégradabilité 44 %
Durée d'exposition: 28 d
La valeur fournie concerne la matière active technique isoproturon.
OCDE Ligne directrice 301 D
Selon les critères de l'OCDE, le produit n'est pas facilement biodégradable, mais potentiellement biodégradable.

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 82 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies CE50 (Daphnie) > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CE50 (Scenedesmus subspicatus) 78 µg/l
Durée d'exposition: 72 h
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.
Éliminer comme produit non utilisé.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code Danger	90
Description des marchandises	UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ISOPROTURON SOLUTION)

IMDG

No ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin

**IP FLO**

6/7

Version 1 / B
102000003724Date de révision: 18.01.2005
Date d'impression: 26.01.2005

Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(ISOPROTURON SOLUTION)

IATA

No ONU **3082**
Classe 9
Groupe d'emballage III
Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(ISOPROTURON SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses)et ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Isoproturon

Symbole(s)

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification et étiquetage suivant la législation Belge et Luxembourgeoise:

Symbole(s)

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R40 Possibilité d'effets irréversibles.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

**IP FLO**Version 1 / B
102000003724

7/7

Date de révision: 18.01.2005
Date d'impression: 26.01.2005

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Législation nationale

Numéro d'agrément / Belgique 6966/B

Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg): L00886-17

Classe de toxicité (Belgique) B

Réglementation sur les risques d'accident majeur Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs" Annexe I, liste des substances dangereuses, No. 9a

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.